

# STRUCTURER & FINANCER MON PROJET

Agefiph

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Élaborer et réaliser l'étude de faisabilité de votre projet de création ou reprise d'entreprise pour la mise en place d'une activité indépendante viable.

## PROGRAMME

- Validation de l'adéquation personne/projet en tenant compte de votre handicap
- Appui à la réalisation de l'étude de marché
- Formalisation du projet sous forme d'un plan d'affaires
- Etude économique et financière comprenant la réalisation d'un prévisionnel financier
- Aide au choix de la structure juridique, fiscale et sociale adaptée
- Montage du dossier de demande d'aide Agefiph, subvention de 3 000€ si les critères d'attribution sont remplis
- Appui à la recherche de financements extérieurs
- La situation du handicap est au cœur du parcours d'accompagnement

## MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Accès aux outils numériques :

Mon bureau virtuel comprenant notre base documentaire et d'outils de travail

Balise: notre réseau d'entrepreneurs en ligne

BgePro: outil facilitant la réalisation collaborative d'un plan d'affaires et d'un prévisionnel financier

Entretiens individuels et ateliers collectifs

Modalités expositive et applicative / participative selon les thématiques et séquences

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

En fin de prestation, vous disposerez d'un plan d'affaires comprenant un prévisionnel financier ainsi qu'un plan d'action pour le démarrage de votre activité

À l'issue de la prestation, en cas de création d'entreprise, vous pouvez bénéficier d'un suivi de 15 heures maximum sur les 3 premières années d'activité.

**Tarif :** 100 % pris en charge par l'Agefiph, la Région Grand Est et autres dispositifs (selon éligibilité)

**Financeurs :**



Pour en savoir plus, contactez-nous !

03 51 25 10 59

Taux de satisfaction globale de 99 %\*

\* Indicateurs Agefiph 2023



### PUBLIC

Personne en situation de handicap  
Sur prescription de France Travail, Cap Emploi ou Mission Locale, Mon CEP, Agefiph

### PREREQUIS

Avoir un handicap reconnu (RQTH, carte d'invalidité ou pension/allocation en lien avec un handicap)

Avoir un projet de création ou reprise d'entreprise défini

Ne pas être immatriculé ou en cours d'immatriculation

Disposer des formations, diplômes, compétences métiers obligatoires par rapport au projet visé

### DURÉE DE LA FORMATION

Selon les besoins dans la limite de 25h

### DATES ET LIEUX

Entrées permanentes

54 : Longlaville / Briey / Maxéville / Moncel lès Luneville

55 : BarLe-Duc / Verdun / Commercy

57 : Forbach / Metz / Thionville

88 : Remiremont / Epinal / St-Dié-des-Vosges / Neufchâteau

### DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Dans les 2 semaines à réception de la prescription

### FORMATEURS

Nos conseillers-formateurs sont des experts reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

### ACCESSIBILITÉ

Locaux conformes aux normes d'accessibilité

Coordonnées de la référente handicap : Assala SAKER  
assala.saker@bge-alsace-lorraine.fr

